

Attestation

Indoor Air Comfort

Réglementations nationales européennes sur les émissions de COV

Le 18 juin 2015, Eurofins Product Testing A/S a reçu un échantillon de mastic référencé:

AEROSEAL

fourni par

MEZ-TECHNIK GmbH

Les émissions ont été testées selon les réglementations allemande, belge et française. Les tests réalisés répondent à la fois aux exigences de la réglementation allemande AgBB (2012) et des spécifications du DIBt (2010), de la réglementation française de 2011 relative à l'étiquetage sanitaire comme spécifié dans le décret n° 2011-321, et du décret royal belge C-2014/24239. L'échantillonnage, les tests et l'évaluation des résultats ont été réalisés selon les versions les plus récentes des normes CEN/TS 16516, ISO 16000-3, ISO 16000-6, ISO 16000-9 et ISO 16000-11, conférer le rapport d'essai n°. 392-2015-00189501C.

Le résultat d'émission de formaldéhyde est similaire à celui obtenu avec la norme EN 717-1.

Evaluation des résultats des tests d'émissions selon le référentiel Indoor Air Comfort 5.2:



- Etiquetage sanitaire français:
- Aucune substance cancérigène n'a été détectée après 3 et 28 jours.
- Les sommes de COV calculées après 3 jours selon le protocole AgBB «TVOC_{AgBB}» et selon les autres réglementations « TVOC » étaient inférieures à la limite 10 000 µg/m³.
- Les sommes de COV calculées après 28 jours selon le protocole AgBB «TVOC_{AgBB}» et selon les autres réglementations « TVOC » étaient inférieures à la limite 1 000 µg/m³.
- La somme des COSV ("TSVOCs") après 28 jours était inférieure à la limite de 100 µg/m³.
- Après 28 jours, les facteurs de risque allemand R_{DE} et belge R_{BE} étaient inférieurs à 1.
- La somme des COV sans CLI_{DE} après 28 jours était inférieure à la limite de 100 µg/m³.
- La concentration en formaldéhyde après 28 jours était inférieure à la limite de 60 µg/m³.

Le produit testé satisfait les exigences du référentiel Indoor Air Comfort version 5.2 et est conforme à ce jour, 24 avril 2015, aux différentes réglementations européennes. Cette attestation ne permet pas d'apposer le logo Indoor Air Comfort sur le produit testé car des exigences supplémentaires doivent être satisfaites.

6 août 2015



Lise L. Clement
Chimiste



Janne R. Norup
Chimiste